

Projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français

Déclaration du groupe de la CFTC

Ce projet de loi pour un nouveau modèle énergétique français trace un chemin pour réaliser une véritable mutation en utilisant davantage les énergies renouvelables.

La CFTC regrette toutefois que la loi ne vise que l'électricité et n'embrasse pas toutes les sources d'énergie. Rien n'est précisé, en effet, s'agissant du gaz ou du pétrole, dont l'impact sur l'environnement peut être redoutable.

La volonté de diversification nécessite la mobilisation de toutes les parties prenantes (État, collectivités locales, entreprises, agriculteurs, citoyens) dans la durée et exige des moyens dédiés. Sa réussite impose de mettre en œuvre un pilotage pragmatique pour assurer la continuité d'approvisionnement et satisfaire ainsi les besoins énergétiques de notre pays. Les choix effectués dans l'émotion, suite à la catastrophe de Fukushima par nos voisins allemands d'abandonner du jour au lendemain le nucléaire au profit d'énergies propres mais non matures pour, in fine, utiliser massivement du charbon sont un exemple à ne pas suivre.

La CFTC acquiesce à bon nombre de préconisations exprimées dans l'avis qui s'attachent à définir les conditions de réussite du projet. Trois points sont pour elle fondamentaux : la rénovation du bâti, la conduite du changement et l'impact sur l'emploi de ce changement de modèle.

S'agissant de la rénovation des logements, la CFTC préconise l'incitation à réaliser des travaux pour économiser l'énergie mais elle réfute toute notion de contrainte qui mettrait de nombreux Français en grande difficulté. Elle déplore que les dispositions fiscales d'accompagnement des travaux de rénovation renvoient à une loi de finances à venir et que le crédit d'impôts soit sur une période limitée. Cela ne donne pas de visibilité pour entreprendre.

En revanche la CFTC approuve la relance de l'éco-prêt et l'ouverture à l'ancien (acquisition-rénovation) du PTZ mais elle suggère que le système bancaire qui a su bénéficier d'aides publiques en 2008 soit sollicité pour élaborer de nouvelles formules de prêts long terme à des taux attractifs permettant à des catégories souvent écartées du crédit, telles les retraités, d'emprunter pour la rénovation de leur logement.

En ce qui concerne la conduite du changement, la volonté de simplifier toutes les procédures est une excellente mesure mais elle devra se vérifier dans les décrets d'application et les circulaires.

La réduction du nucléaire représente pour la CFTC un objectif à prendre en compte, mais pas à n'importe quel prix. Cela ne peut se faire que par la montée en puissance d'énergies renouvelables, propres, réalistes et à un coût supportable. C'est un enjeu de compétitivité et aussi un enjeu social. Des évaluations *ex ante* devront être effectuées pour tester les trajectoires de développement.

Enfin s'agissant des emplois du secteur de l'énergie, notre groupe considère que le recours à la GPEC est le meilleur outil pour anticiper et former les salariés à de nouveaux métiers en se préoccupant d'abord de tous ceux qui seront en reconversion professionnelle.

Un soutien aux PME-TPE sera le meilleur vecteur de création d'emploi et donnerait de la cohérence au projet. Permettre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, à nos concitoyens d'acheter des pompes à chaleur de marque française lorsqu'ils veulent changer le chauffage de leur pavillon, bénéficierait au changement de modèle, au développement d'entreprises et à l'emploi.

Un avis rédigé en quinze jours ne peut être aussi pertinent et approfondi qu'un travail disposant d'un temps suffisant, mais la CFTC se félicite du résultat. Elle a voté l'avis.